

PÉNITENTIAIRE

Une syndicaliste condamnée pour délit d'expression ?

Une suspension d'activité avec sursis a été requise, hier, contre une agent de probation « coupable » d'avoir défendu, dans l'Humanité, l'avis de la CGT.

La criminalisation de l'action syndicale est encore montée d'un cran, hier, en s'abattant sur Mylène Palisse. La syndicaliste CGT, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, a été convoquée en commission disciplinaire pour s'être exprimée, dans nos colonnes, sur le détournement de sa mission. En cause, les méthodes employées par l'administration pour repérer les personnes incarcérées en voie de radicalisation islamiste. Plusieurs dizaines de syndicalistes de la fonction publique pénitentiaire et judiciaire se sont rassemblés dès 10 heures du matin, hier, devant la direction de l'administration pénitentiaire, à Paris, pour exiger la relaxe de leur camarade. Cerise sur le gâteau, la veille, le site Internet de la CGT n'était plus accessible à partir des ordinateurs des employés du ministère de la justice. « On tente clairement de museler l'expression syndicale, explique Samuel Azé, syndicaliste CGT venu soutenir Mylène. Moi-même, j'ai plusieurs fois subi des sanctions admi-

nistratives pour m'être opposé à des emplois inappropriés de notre mission. » Mais c'est la première fois qu'un(e) syndicaliste passe en commission disciplinaire pour délit d'expression. Depuis 1983, les fonctionnaires ne sont plus soumis au devoir de réserve. La commission a cependant requis contre Mylène sept jours de suspension de travail avec sursis. Au directeur de l'administration pénitentiaire d'appliquer ou non la sanction. La CGT, de son côté, promet de maintenir la pression. Le ministère de la Justice dispose d'un mois pour contre-dire l'avis de la commission. »

ÉMILIE URBACH

POUR SUIVRE LA LECTURE SUR L'HUMANITÉ.FR

Retrouvez sur notre site le reportage vidéo de la mobilisation.

gement e nombre inue!

ment, déplore des
s » dans l'application
posable.

de 32473 en 2013 à 25593
En cause: des pratiques « de
lus restrictives » de la part
missions de médiation char-
udier les dossiers, assure le

plusieurs explications. Les
ions en question disposent,
eu de moyens. Dans certains
en tension, plusieurs cen-
dossiers sont à examiner à
éance. « Les membres, sou-
voles, sont confrontés à une
travail à laquelle il est très
de faire face », note le
apport. Ce dernier constate
également une ten-
dance inquiétante à
interpréter la loi au
minimum.

Ainsi, le Dalo est de
plus en plus souvent
accordé « au regard
de l'offre de loge-
ments disponibles sur
le territoire » et non pas
uniquement en fonction de
uation des ménages. Avec,
es incitations scandaleuses
des pouvoirs publics eux-
e rapport cite une lettre du
Var dans laquelle il félicite
bres de la commission de
n d'avoir « su respecter les
ms préfectorales données »,
aisser le taux de décisions
es à 22 %, contre 50 % les
récédentes!
ude insupportable à l'heure
ense encore 57 000 ménages
gés du Dalo », en attente
osition de logement de-
sept ans. »

LAURENT MOULOU

(Publicité)

LA CROISIÈRE DE L'HUMANITÉ

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAURES

l'Humanité

Les voyages de l'Humanité

150€ DE RÉDUCTION AUX ABONNÉS DU JOURNAL

CROISIÈRE EN RUSSIE DE MOSCOU À ST-PÉTERSBOURG

Octobre 17, 100 ans après

PÉNITENTIAIRE

Une syndicaliste condamnée pour délit d'expression ?

Une suspension d'activité avec sursis a été requise, hier, contre une agent de probation « coupable » d'avoir défendu, dans l'Humanité, l'avis de la CGT.

La criminalisation de l'action syndicale est encore montée d'un cran, hier, en s'abattant sur Mylène Palisse. La syndicaliste CGT, conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation, a été convoquée en commission disciplinaire pour s'être exprimée, dans nos colonnes, sur le détournement de sa mission. En cause, les méthodes employées par l'administration pour repérer les personnes incarcérées en voie de radicalisation islamiste. Plusieurs dizaines de syndicalistes de la fonction publique pénitentiaire et judiciaire se sont rassemblés dès 10 heures du matin, hier, devant la direction de l'administration pénitentiaire, à Paris, pour exiger la relaxe de leur camarade. Cerise sur le gâteau, la veille, le site Internet de la CGT n'était plus accessible à partir des ordinateurs des employés du ministère de la justice. « On tente clairement de museler l'expression syndicale, explique Samuel Azé, syndicaliste CGT venu soutenir Mylène. Moi-même, j'ai plusieurs fois subi des sanctions admi-

nistratives pour m'être opposé à des emplois inappropriés de notre mission. » Mais c'est la première fois qu'un(e) syndicaliste passe en commission disciplinaire pour délit d'expression. Depuis 1983, les fonctionnaires ne sont plus soumis au devoir de réserve. La commission a cependant requis contre Mylène sept jours de suspension de travail avec sursis. Au directeur de l'administration pénitentiaire d'appliquer ou non la sanction. La CGT, de son côté, promet de maintenir la pression. Le ministère de la Justice dispose d'un mois pour contre-dire l'avis de la commission. »

ÉMILIE URBACH

POUR SUIVRE LA LECTURE SUR
L'HUMANITÉ.FR

Retrouvez sur notre site le reportage
vidéo de la mobilisation.

gement e nombre inue!

ment, déplore des
s » dans l'application
posable.

de 32473 en 2013 à 25593
En cause: des pratiques « de
lus restrictives » de la part
missions de médiation char-
udier les dossiers, assure le

plusieurs explications. Les
ions en question disposent,
eu de moyens. Dans certains
en tension, plusieurs cen-
dossiers sont à examiner à
éance. « Les membres, sou-
voles, sont confrontés à une
travail à laquelle il est très
de faire face », note le
apport. Ce dernier constate
également une ten-
dance inquiétante à
interpréter la loi au
minimum.

Ainsi, le Dalo est de
plus en plus souvent
accordé « au regard
de l'offre de loge-
ments disponibles sur
le territoire » et non pas
uniquement en fonction de
uation des ménages. Avec,
es incitations scandaleuses
des pouvoirs publics eux-
e rapport cite une lettre du
Var dans laquelle il félicite
bres de la commission de
n d'avoir « su respecter les
ms préfectorales données »,
aisser le taux de décisions
es à 22 %, contre 50 % les
récédentes!
ude insupportable à l'heure
ense encore 57000 ménages
gés du Dalo », en attente
osition de logement de-
sept ans. »

LAURENT MOULOD

(Publicité)

LA CROISIÈRE DE L'HUMANITÉ

LE JOURNAL FONDÉ PAR JEAN JAVÈS

l'Humanité

Les voyages de l'Humanité

150€ DE RÉDUCTION
AUX ABONNÉS DU JOURNAL

CROISIÈRE EN RUSSIE
DE MOSCOU À SAINT-PÉTERSBOURG

Octobre 17, 100 ans après